



Colmar

Service des espaces verts

Engagement Arbre ou prime à la naissance

Présentation

La Ville de Colmar propose pour toute nouvelle naissance d'enfant colmarien, dont le(s) parent(s) est (ou sont) domicilié(s) à Colmar, 4 options au choix :

- planter un arbre portant le prénom de l'enfant
- fournir un arbre aux personnes possédant un jardin personnel
- verser 75 € lors de l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant
- remettre 5 chèques cadeaux de 15 € pour l'achat de vêtements pour bébés ou articles de puériculture, dans les magasins de puériculture colmariens affiliés à la fédération des commerçants de Colmar.

Service responsable

Direction du cadre de vie

Service des espaces verts de la Ville de Colmar

Adresse : 16 rue F.Chopin – 68000 COLMAR

Tél : 03 89 41 14 45

Procédure

Remplir le formulaire téléchargeable sur le site de la Ville (www.colmar.fr) et le déposer au service instructeur (jours et heures de remise : lundi, mardi, jeudi de 14h30 à 17h).

Pièces justificatives

- extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture gaz ou électricité ou loyer ou téléphone fixe)
- relevé d'identité bancaire justifiant l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant

Date de mise en œuvre

Depuis 2009